

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Sion intègre la plateforme eConstruction

Dès le 17 février 2025, les demandes d'autorisation de construire seront digitalisées et déposées directement en ligne, via la plateforme eConstruction. Ce système, déjà testé par de nombreuses communes, permet un gain de temps et un meilleur suivi des dossiers.

La Ville de Sion rejoint le programme eConstruction, développé par l'Etat du Valais. Dès le 17 février 2025, les citoyens et les professionnels de la construction déposeront les demandes d'autorisations de construire directement en ligne, via la plateforme valaisanne **eConstruction**. Tous les intervenants auront un accès personnel et sécurisé à l'aide d'un SwissID. La numérisation des projets offre de nombreux avantages. Elle facilite la coordination et la communication entre les différents intervenants. Elle permet d'optimiser le processus et augmente l'efficacité du traitement des dossiers. Enfin, la suppression du papier réduit considérablement l'empreinte environnementale des demandes d'autorisation de construire.

- Votre dossier sera exclusivement numérique ;
- Grâce à un code d'accès personnalisé, vous pourrez suivre son avancement en temps réel et lire les commentaires de chaque intervenant;
- Il vous sera possible de faire opposition aux projets de construction on-line. Les versions papier seront maintenues pour ne pas prêter à celles et ceux qui ne disposent pas d'une connexion internet.

Le bureau des enquêtes est à votre service pour faciliter le changement. Des tutoriels et des supports ont été développés par la section eConstruction de l'Etat du Valais. Ils sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.vs.ch/fr/web/sajmte/econstruction>.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Sion, le 12 février 2025